

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Fiances Locales

Séance du Comité Syndical du 1^{er} avril 2019 à 18 heures 30

L'an deux mille dix-neuf et le premier avril à dix-huit heures trente

SOUS-DOMAINE :

Décisions
Budgétaires

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

OBJET :

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Débats
d'Orientation
Budgétaire

Présents :

ANDRIEU Francis, BROUSSE Michel, CARLES Alain, CASSAN Renée, CALMON Régis, DANJOU Jacques, DARFEUILLE Jérôme, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, GALINER Alain, HENNEBELLE Jean-Luc, LOPEZ Frédéric, PRADEL Christophe, MARCOS Juan-Carlos, TOURNIER Guy, TANNEAU Gilles, VAREILLE Marie-Jeanne, VIDAL Pierre, YUS Joseph.

Le nombre de
conseillers en
service est de 35

Absents remplacés :

ANTOINE Hervé remplacé par LINCOU Jean Claude,
GUILHEM Evelyne remplacée par CHABERT Sabine

Absents excusés :

ALRIC Didier, ANDRIEU Catherine, BRUNEL Christophe, BROSSE Christian, CALMETTES Didier, CAZENAVE Serge, DELRIEU Jean-Pierre, GIESE Peter, GUY Raymond, JUIN Denis, MORIN Didier, OURLIAC Christian, RIOU Daniel, ROBERT Richard, ROUQUET Alain.

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :

1^{er} avril 2019

Affichage en date
du :

18 mars 2019

Secrétaire de séance :

ANDRIEU Francis

Publication de la
présente en date
du :

18 mars 2019

Délibération n°
20180006

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales expose que le budget du SMICTOM de l'Ouest Audois est proposé par le Président et voté par le Comité Syndical.
Monsieur CARLES expose :

- Vu la diminution de 30% des aides CITEO (Eco-Emballage), annoncée par le COVALDEM11,
- Vu l'arrêt des aides sur la communication, entraîné par le changement de compétences sur la communication transférée au COVALDEM11,
- Vu l'augmentation des tonnages d'OM et Encombrants, ainsi que les tarifs annonçant par le COVALDEM11 sur le prix du traitement (170,05 €uros) et de la TGAP (26,40€uros) soit **196,45 €uros/tonne**,
- Vu les dépenses d'investissement pour l'achat des conteneurs de tri sélectif,

Le Smictom de l'Oust Audois est dans l'obligation d'augmenter la participation par habitant.

Par ailleurs, le Président expose ;

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'extension de consignes de tri est effective, mais, encore pas étendue sur l'intégralité de notre territoire car seules 23 communes sur les 57 que compte le Smictom de l'Ouest Audois sont pourvues de conteneurs de regroupement.

D'ici la fin de l'année, ce seront 38 communes qui seront équipées, et où nous auront réduit le nombre de kilomètres pour les collectes. Il va sans dire que ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrions commencer à voir le fruit de nos efforts.

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstention : 0

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

ADOPTE A L'UNANIMITE

PREND ACTE du déroulement du débat d'orientation budgétaire tel que présenté ci-dessus.

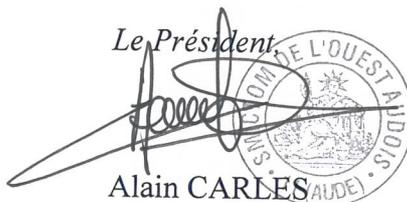
Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 2 avril 2019

Le Président



Alain CARLES

PRÉFECTURE DE L'AUDE
SERVICE DU COURRIER

19 AVR. 2019

11836 CARCASSONNE CEDEX 9